

BUDJED
PERZHIAÑ

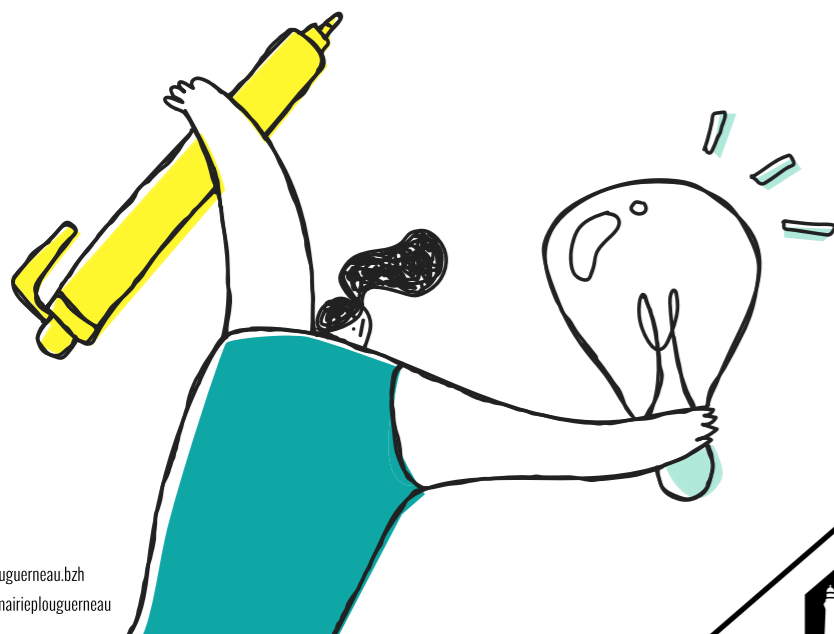
Saison 1

BUDGET
PARTICIPATIF

#ImaginonsDemain

30 000 €

pour vos idées et projets !
evit ho menozioù !



plouguerneau.bzh
@mairieplouguerneau

du 14 janvier au 14 mai 2022



Un budget participatif, c'est quoi ?

En 2022, la mairie de Plouguerneau souhaite impliquer davantage les habitants dans les projets d'investissement en lançant son premier budget participatif. Une expérimentation qui invite chaque Plouguerneenne et chaque Plouguerneen à contribuer de façon active à l'évolution de la commune - ou de son quartier - en faisant part de ses idées et de ses envies.

Une enveloppe globale de
30 000 €
est allouée pour cette
première édition.

LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Pour être validé, votre projet doit
respecter plusieurs critères !

SATISFAIRE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Votre projet doit répondre à un intérêt collectif, il ne s'agira en aucun cas de financer des projets individuels dont les bénéfices générés par son utilisation ou son usage seraient privatisés.

CONCERNER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

On distingue l'investissement du fonctionnement. Un investissement est amené à durer plusieurs années et concerne des dépenses d'aménagement, de construction, de rénovation, etc.

RESPECTER UNE ENVELOPPE DE 30 000 €



> Retrouvez l'ensemble des critères de recevabilité dans le règlement disponible sur plouguerneau.bzh

DÉPÔT DES PROJETS

du 14 janv. au
25 fév. 2022



Les Plouguerneennes et les Plouguerneens proposent une idée ou un projet en individuel ou en collectif.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

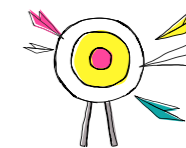
du 2 au 16
mars 2022



Le Comité du Budget Participatif recense toutes les propositions et étudie la faisabilité des projets.

CAMPAGNE DE VOTE

du 2 avril au
1^{er} mai 2022



La mairie annonce les projets retenus et les soumet au vote des habitant-e-s qui évaluent l'ensemble des projets.

ANNONCE DES LAURÉATS

samedi 14
mai 2022



Les projets plébiscités par les habitant-e-s sont annoncés.

LE CALENDRIER

LES CONTACTS

Questions concernant le dépôt, l'analyse et le vote des projets
> Marie Bousseau, 1^{ère} adjointe : mbousseau@plouguerneau.bzh

Autres questions relatives au Budget Participatif
> Mairie de Plouguerneau : 02 98 04 71 06 | mairie@plouguerneau.bzh



Un budget participatif, comment ça marche ?

> les 4 étapes du budget participatif

1

L'APPEL À IDÉES > du 14 janvier au 25 février 2022

Vous proposez !

À titre **individuel ou collectif** (association, groupe de voisins...), tous les Plouguernéennes et les Plouguernéens de **16 ans et +** peuvent proposer leur idée et projet !

ATTENTION

Pour être recevables, les idées et projets déposés doivent respecter plusieurs critères et ne pas dépasser 30 000 €.

Pour faire votre proposition :

- remplissez le **formulaire de candidature** directement en ligne depuis le site web de la mairie
- ou téléchargez-le avant de le compléter à la main et de le déposer à l'accueil de la mairie
- ou procurez-vous un exemplaire papier à l'accueil de la mairie

Détaillez au maximum votre idée et surtout, renseignez toutes les données demandées sans quoi votre dossier ne pourra pas être étudié...

2

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ > du 2 au 16 mars 2022

Nous étudions...

Les dossiers seront analysés par le **Comité du Budget Participatif** (groupe composé d'habitants, d'agents municipaux et d'élus) pour **s'assurer du respect des critères** de recevabilité et pour **évaluer leur faisabilité technique, financière et juridique**. Si votre projet passe cette étape, il sera soumis au vote des Plouguernéennes et des Plouguernéens !

3

LA PRÉSENTATION DES PROJETS > samedi 2 avril 2022

Vous défendez votre projet

Parce que votre idée est la meilleure, il va falloir le dire haut et fort ! Venez faire du **reuz** auprès des habitants lors d'un **après-midi de présentation organisé à la Médiathèque le samedi 2 avril de 14h à 18h**. Pour mettre toutes les chances de votre côté, pensez à faire la promotion de votre projet auprès de votre entourage, famille et amis tout au long de la campagne de vote !

4

LE VOTE DES PROJETS > du 2 avril au 1^{er} mai 2022

Vous votez

Tous les habitants de la commune, âgés d'au moins 16 ans, peuvent exprimer leur choix par **jugement majoritaire** (voir ci-contre). Des urnes seront mises à disposition à l'accueil de la mairie et à la Médiathèque. Le vote en ligne est également possible à partir du site web de la mairie.

LES MODALITÉS DE VOTE

En quoi consiste le jugement majoritaire ?

Parce qu'à Plouguerneau on ne fait jamais comme les autres, le départage des projets ne se fera pas au scrutin majoritaire mais au **jugement majoritaire**. Une méthode de vote qui permet aux électeurs de mieux exprimer leur avis.

Concrètement, les Plouguernéennes et les Plouguernéens devront se prononcer **sur tous les projets** avec quatre possibilités :

Coup de coeur



J'aime bien



Pourquoi pas ?



Je ne suis pas convaincu-e



En choisissant l'une des quatre mentions citées, les votants peuvent nuancer leurs choix et rejeter les propositions qui ne leur plaisent pas. Tous les projets sont évalués indépendamment les uns des autres. Les choix sont plus démocratiques : **le(s) projet(s) le mieux évalué(s) remporte(nt) le scrutin dans la limite des 30 000 €.**

Comment les projets lauréats sont-ils déterminés ?

À l'issue du vote, tous les projets obtiennent un « profil de mérite » qui indique précisément leur score (en % des voix) dans chacune des mentions. Pour chaque projet, la mention « majoritaire » est déterminée, la mention avec laquelle une majorité des votants est d'accord : c'est la mention médiane, à partir de laquelle au moins 50 % des votants ont attribué cette mention ou une meilleure mention. Les projets sont ensuite classés selon leurs mentions majoritaires pour déterminer les projets lauréats !

Ici, c'est le projet 1 qui remporte le scrutin !

